EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGE

DEKRA

N° d'imprimé : D 133690994

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	15/10/2025	25181104

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

14/10/2027

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S094D172

(9) RAISON SOCIALE : AUTO CONTROLE CRETEIL

(3) COORDONNÉES : 6, Rue de la Haute Quinte
Carrefour Pompadour

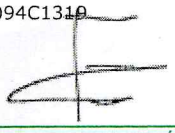
94000 CRETEIL

Tél : 01.43.99.21.21 Fax: 01.43.99.92.94

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 094C1310

SIGNATURE :



IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ere mise en circulation
GV-123-CF(F)	13/02/2024	31/10/2001

Marque	Désignation commerciale
RENAULT	AU12G

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Categorie internationale	Genre
VF1KC0FAF25422498	M1	VP

Type/CNIT	Énergie
KC0FAFEG	EG

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

33484

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

DÉFAILLANCE(S) MINEURE(S) :

1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé: AVD, AVG

3.4.1.b.1. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace défectueux : AR, AVD, AVG

6.2.13.b.1. AUTRES OUVRANTS : Détérioration: AR

72 L - 9938

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT		ARRIERE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à +8 m/km):	+2.7 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%):	1 %		3 %	
Force verticales :	662 daN		533 daN	
Frein de service				
Forces de freinage (déséquilibre) :	198 daN	238 daN	206 daN	172 daN
Déséquilibre (< 20%) :	17 %		17 %	
Forces de freinage (efficacité) :	198 daN	238 daN	206 daN	172 daN

Taux d'efficacité globale (≥ 50%) : 68 %

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥ 18%) : 28 %

Émissions à l'échappement

CO Ralenti (≤ 0,5%) : 0.25% CO ralenti accéléré (≤ 0,3%) : 0.00% Lambda (0,97 à 1,03) : 1.003

Feux de croisement (-0,5% à -2,5%):	-0.8 %	-0.5 %